

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	72 (1943)
Heft:	12
Rubrik:	Avis au corps enseignant du Ve arrondissement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour chaque exercice annuel, les jeunes gens ne sont assurés que moyennant paiement de leur cotisation.

6^o La sécurité financière de cette organisation spéciale d'assurance-accidents pour les jeunes gens des cours complémentaires est garantie par la Mutualité scolaire cantonale.

7^o Chaque année, un compte spécial de cette assurance sera établi et publié. Si la cotisation se révélait insuffisante à couvrir les frais, la Commission cantonale se réservera de hausser le chiffre de cette modique cotisation.

Dans le ferme espoir que cette branche nouvelle de notre activité mutualiste fonctionnera normalement et se révèlera utile, nous vous présentons, Messieurs et chers collaborateurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission cantonale,

Le secrétaire-caissier,
F. BARBEY.

Le président,
J. PILLER.

Avis au Corps enseignant du V^e arrondissement

1. MM. les instituteurs qui croient devoir faire une relève voudront bien s'annoncer immédiatement en me précisant leur actuelle incorporation militaire.
2. Ceux qui sont convoqués à Fribourg pour le 17 novembre, au matin, se trouveront, à 9 heures précises, devant le musée d'histoire naturelle, à Pérrolles, pour la visite d'étude prévue sous la direction de M. le Dr Buchi. Seuls les instituteurs qui ont reçu le bulletin d'inscription se présenteront à Fribourg à la date indiquée. Les autres maîtres seront appelés à une autre date.
3. Les fiches d'orientation professionnelle me seront retournées pour le 30 novembre *au plus tard*. Cet avis s'adresse aussi aux écoles du cercle de Vaulruz. Joie et courage à tous.

L. MAILLARD, *inspecteur.*

Si votre adresse inscrite au dos de ce Bulletin n'est pas exacte, veuillez la faire corriger à l'administration du Bulletin, 28, rue des Alpes, à Fribourg, en indiquant l'ancienne et la nouvelle adresses.